



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agrobiologie

Question écrite n° 25610

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation de l'agriculture biologique. La consommation de produits BIO a fortement augmenté en France, au point que notre marché intérieur ne peut répondre à la forte demande des consommateurs, ce qui oblige par ailleurs à recourir massivement à l'importation. Dans ces conditions, il lui demande s'il ne serait pas opportun de mettre sur pied un ambitieux plan de développement de la filière BIO.

Texte de la réponse

Au mois de septembre 2007, le ministre de l'agriculture et de la pêche a proposé un plan d'actions cohérent et global en faveur de l'agriculture biologique, d'une durée de cinq ans, décliné selon cinq axes : la recherche, le développement et la formation : les premiers efforts devant porter à l'amont de la production, le dispositif de recherche et de développement en faveur de l'agriculture biologique est réorganisé et ses moyens accrus. Pour cela, un comité scientifique pour le développement de l'agriculture biologique et un réseau mixte technologique ont été créés. Par ailleurs, une enveloppe d'un montant de 1 MEUR au sein de l'appel à projet d'innovation et de partenariat financé par le Compte d'Affectation Spécial pour le Développement Agricole et Rural (CASDAR) est réservée pour 2008 et la participation française dans le projet européen Eranet « Core organic » est assurée. De plus, un colloque sur la recherche dans le domaine de l'agriculture biologique a été organisé avec l'INRA les 19 et 20 mai 2008. L'enseignement agricole est également mobilisé sur la thématique de l'agriculture biologique ; la structuration des filières : l'agence bio est dotée d'un fonds de structuration des filières de 3 MEUR par an pendant les cinq années du plan d'actions (soit 15 MEUR sur la période de cinq ans), et le fonds d'intervention stratégique des industries agro-alimentaires (FISIAA) du ministère de l'agriculture et de la pêche est désormais prioritairement accessible aux investissements des entreprises de transformation du secteur de l'agriculture biologique. Des conférences régionales seront organisées dès septembre 2008 en vue d'optimiser les actions financées par les pouvoirs publics et de renforcer ainsi la synergie et la cohérence des financements publics au plan local. Par ailleurs, le maintien des crédits d'animation ayant vocation à accompagner les actions régionales est également prévu dans ce cadre ; la consommation de produits issus de l'agriculture biologique : l'une des voies du développement de la consommation passe par la restauration collective. Une circulaire du Premier ministre du 2 mai 2008 relative à l'exemplarité de l'État en matière d'utilisation de denrées issues de l'agriculture biologique prévoit l'introduction progressive de produits biologiques dans la restauration collective publique de l'État, l'objectif étant d'atteindre 20 % d'approvisionnement en bio d'ici 2012 ; une réglementation adaptée : le ministère de l'agriculture et de la pêche veillera à ce que les dispositifs législatifs et réglementaires en vigueur et ceux à venir, tant au niveau national que communautaire, prennent en compte les spécificités de l'agriculture biologique et de ses pratiques culturelles respectueuses de l'environnement ; la conversion et la pérennité des exploitations biologiques : afin de favoriser les conversions et le maintien des exploitations, le crédit d'impôt applicable aux exploitations biologiques a été reconduit jusqu'en 2010. Son doublement est proposé dès 2009 dans le projet de loi Grenelle. Par ailleurs, dans le cadre du bilan de santé de la politique agricole commune dont les négociations se concluront sous présidence française, le ministre de l'agriculture et de la pêche s'attachera à

favoriser une meilleure prise en compte de l'agriculture biologique par les crédits européens. Ce plan, soumis au Grenelle de l'environnement, a été approuvé par les instances mises en place dans ce cadre. Il est mis en oeuvre en étroite concertation avec l'ensemble des organisations professionnelles intéressées et fait l'objet de bilans d'étapes réguliers. L'objectif de ce plan est de multiplier par trois, d'ici 2012, les surfaces actuelles cultivées dans le mode de production biologique afin d'atteindre 1,6 million d'hectares.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25610

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juin 2008, page 5288

Réponse publiée le : 5 août 2008, page 6742